



Délibération 2019-072 du 11 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 juin 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD - C. DUMORTIER - J. LECERF - D. LEVESQUE - V. HERMANT - G. WATSON - N. BOUBET - F. LETURCQ - M. GORGUET - N. CARON.

MM. B. ROUSERE - L. GABRELLE – Y. BONNERRE – J. MAURER - G. BOURY - Ph. GORGUET - B. BRONNIART - P. COLLE - J.N. MENAGE - M. FOULON - H. COPIN - L. DE LE VALLEE – M. FLAHAUT - L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ - G. TRANNIN - D. DELEPLACE - J. VASSEUR - M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – Ch. HEMAR - J.L. CANDAT – H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme V. HERMANT, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,
M. Y. BONNERRE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. E. LEFEBVRE,
M. B. BRONNIART, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,
Mr P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND,

Objet : Ressources Humaines - Convention de financement poste de chargé de mission Financements Extérieurs.

La séance ouvert, Monsieur le Président expose au conseil communautaire les termes de la délibération du conseil communautaire du 19 juin 2018, le conseil de communauté a approuvé la création d'un poste de chargé de mission Financements Extérieurs mutualisé entre les trois intercommunalités rurales du pôle métropolitain Artois Douaisis.

Monsieur le Président expose ensuite que ce poste est repris dans le financement de l'ingénierie au titre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET).

Le financement de ce poste est assuré chaque année pendant trois ans.

Dépenses prévisionnelles de Fonctionnement sur 3 ans		Subvention Région
Salaires et charges Sociales Patronales	138 000 €	60 000 €
Frais de fonctionnement estimatif	30 000 €	
Total sur 3 ans	168 000 €	60 000 €

Le solde de ce poste est réparti entre les trois intercommunalités qui en bénéficient.

Monsieur le Président évoque les difficultés de recrutement rencontrées suite à la recherche de candidats d'une part et la position adoptée malgré plusieurs essais de recrutement, nous n'avons pas réussi à motiver des candidatures sur cet emploi et cet emploi est resté vacant.

Une autre difficulté est apparue avec la position très réservée du Président de l'intercommunalité des Campagnes de l'Artois qui s'est traduite par un refus de la clef de répartition du reste à charge estimé à 12 000 € par EPCI et par an.

Aujourd'hui, nous pensons plus que jamais que ce poste a une utilité dans le fonctionnement de notre intercommunalité si l'on souhaite continuer à aller chercher des subventions pour les actions que nous menons au quotidien. Nous sommes de plus en plus amenés à répondre à des appels à projets ciblés requérant une technicité et un travail d'écriture parfois conséquent.

La Communauté de Communes Osartis Marquion partage cette même analyse et est prête à partager ce poste sur les deux intercommunalités en abandonnant le partage avec les Campagnes de l'Artois.

Monsieur le Président précise que ce nouveau schéma modifie la convention de financement et entraîne une participation des deux intercommunalités un peu plus conséquente puisque le reste à charge de ce poste ne sera plus réparti que sur deux intercommunalités et non sur trois comme initialement. La clef de répartition entre les intercommunalités sera donc la suivante :

Intercommunalités	Pourcentage	Montant maxi par an
Communauté de Communes d'Osartis-Marquion	50 %	18 000 €
Communauté de Communes du Sud Artois	50 %	18 000 €

Monsieur le Président donne lecture de la convention devant intervenir entre l'intercommunalité Osartis Marquion et l'intercommunalité du Sud Artois permettant de porter le poste d'ingénierie envisagé par les deux intercommunalités sur la recherche de financements extérieurs et l'aide au montage de dossiers de subvention et d'assurer le cofinancement de ce poste éligible aux aides de la PRADET.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la convention de mutualisation d'un poste de chargé de mission sur la recherche de financements extérieurs et sur le montage de dossiers de subventions entre les communautés de communes d'Osartis Marquion et du Sud Artois ;
- d'approuver les conditions financières de cette convention de mutualisation ;
- de solliciter l'aide financière de la Région Hauts de France au titre de l'aide à l'ingénierie au titre de la PRADET ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 juin 2019 et transmission
en Préfecture du Pas de Calais

Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

